Sarreguemines et environs

ERNESTVILLER

Difficultés pour une monitrice d'auto-école en Allemagne

Claude DI GIACOMO



En acceptant une proposition d'emploi de monitrice dans une auto-école en Allemagne, Maryline Blaising ne pensait pas s'engouffrer dans une voie difficile d'accès au niveau administratif. Photo RL /Nathanaël RIEHL

En acceptant une proposition d'emploi dans une auto-école en Allemagne, Maryline Blaising ne pensait pas s'engouffrer dans une voie difficile d'accès. Depuis novembre, la Mosellane multiplie les démarches avec l'Administration allemande pour avoir le droit d'exercer son métier de l'autre côté de la frontière.

Après avoir travaillé cinq ans comme emploi jeune dans la police, Maryline Blaising, d'Ernestviller, choisit en 2004 une nouvelle orientation professionnelle. Elle décroche son <u>diplôme de monitrice</u> <u>d'auto-école</u> en étant major de promotion.

Une bonne expérience professionnelle

Depuis, elle s'est forgé une solide expérience professionnelle dans son domaine en travaillant dans différentes auto-écoles. Autre atout : elle parle très bien l'allemand. Comme son collègue avec qui elle a entamé ces démarches. « En décembre, l'Administration allemande nous a donné une liste de

documents à fournir, comme notre diplôme, un extrait de casier judiciaire et nos pièces d'identité », raconte Maryline Blaising.

Premier problème pour les candidats à cet emploi, l'Administration allemande réclame un bulletin numéro 4 du casier judiciaire, alors qu'en France, c'est le numéro 3 ! C'est finalement auprès du <u>Casier judiciaire national de Nantes</u> qu'elle trouve une oreille compatissante. « Ils ont compris ma situation et ont bien voulu me faire un document que j'ai dû faire transcrire en allemand par une traductrice assermentée. »

Justifier le niveau d'allemand

Cette première étape franchie, en janvier, on leur demande de justifier leur niveau d'allemand. « Ils ont refusé tout contact avec nous n aurait pu leur prouver qu'on parle bien allemand. En février, notre dossier est complet et ils acceptent finalement que notre futur employeur échange avec eux. Elle pensait l'affaire réglée jusqu'en mars où cette fois, on leur demande un niveau d'allemand C1 ».

Elle s'étonne : « On me demande un niveau C1 alors qu'un médecin peut exercer avec un B2 ! En plus, dans une voiture, il y a les doubles commandes. Si un élève ne comprend pas une consigne, je reste toujours maître du véhicule ! Ils ont même réclamé qu'on fournisse une attestation de bonne santé physique et mentale de la part du centre où nous avons passé notre diplôme. »

Depuis, Maryline a utilisé l'argent de son <u>Compte Formation</u> pour se payer des cours d'allemand et avait mis l'affaire entre les mains de <u>l'ancien député de Forbach Christophe Arend</u>. « M. Arend nous a tout de suite pris au sérieux, des contacts ont été pris avec le ministère des Transports et un élu allemand. Malheureusement, pour l'instant, le problème n'a pas encore été réglé ».

Pas de problème au Luxembourg et en Belgique

Maryline Blaising est d'autant plus en colère que la Belgique et le Luxembourg ne font pas de difficultés pour accueillir les moniteurs d'auto-écoles français. Elle passera bientôt son examen afin d'obtenir son C1 en allemand. Pour autant, elle sait qu'elle sera toujours suspendue à une décision finale de l'Administration. « Une fois que mon dossier sera complet, rien ne me dit qu'ils donneront une autorisation de travail », appréhende Maryline qui se déclare, malgré tout, Européenne convaincue.